



Pour citer cet article :

Lettre de B. Marti, secrétaire de la Section Yvelines du SNPES (Syndicat national des personnels de l'Education surveillée), au directeur de l'Education surveillée, 1985, 7 p.



Le SECRETAIRE
du Bureau Départemental SNPES
des Yvelines

à

Monsieur LE DIRECTEUR de l'E.S
en vue de la réunion d'étude
du 29.10.1985 - sur la situation
de l'I.S.E.S. d'EMANCE.

Nous nous félicitons de cette réunion qui nous apparaît extrêmement opportune bien qu'elle intervienne assez tard et que nous en soyons exclus, tout comme de la Commission de Travail plus générale sur "les grosses structures".

Elle donne en effet l'occasion de réfléchir en profondeur et de faire apparaître que le malaise enregistré dans les grosses structures de l'E.S., dont fait partie EMANCE, est plus symptomatique des problèmes de fond de l'E.S. en son ensemble que d'un problème parcellaire touchant un type donné de structures et donc aisé à circonscrire. Au vue du seul coût énergétique et de quelques autres chiffres, il est indéniable que l'E.S. n'a probablement pas les moyens de s'offrir le luxe de tels vaisseaux.

Il est à noter que déjà dès 1968 l'I.P.E.S. d'EMANCE construit en 1964 pour 192 internes venant des quatre coins de FRANCE basé sur le seul programme pédagogique de l'exclusion sociale et de la formation professionnelle fait eau de toutes parts.

Pourtant Montlieu parti sur des conceptions erronées, a été exemplaire dans ses tentatives d'évolution : sur la lancée du puissant courant idéologique de 68, grâce à l'énergie constructive des personnels, la réflexion et les efforts orchestrés par Monsieur FOURNIER, chargé de mission du Bureau des Méthodes, le vaisseau caduque de Montlieu va en 2ans de 68 à 70, devenir le prototype des futurs I.S.E.S. basés sur :

- la régionalisation
- la souplesse administrative
- la prise en charge globale du jeune qui prend en

compte :

.../

- . son évolution
- . le maintien des liens avec son milieu social
- . une véritable formation scolaire et professionnelle apportée par une équipe pluridisciplinaire formant un tissu cohérent d'inter-relation qui engage un processus formateur auprès des jeunes
- . la vie collective qui suppose le partage des tâches, des responsabilités avec ses pairs : premier pas vers la prise de conscience qui fonde la formation lente et progressive du citoyen de demain.

Ceci a conduit à une prise en charge lourde, longue et coûteuse mais favorisant la continuité éducative par une même équipe.

Entre 70 et 76, ce dispositif semblait être une alternative à l'incarcération parfaitement crédible aux yeux des Magistrats. D'ailleurs, l'Administration ne s'était pas trompée puisque l'expérience de Montlieu a fait tâche d'huile et que la formule I.S.E.S. s'est largement répandue. On peut regretter pourtant qu'elle ait été parfois vidée de son sens idéologique. Aujourd'hui dans notre établissement comme dans toute l'E.S. il ne reste pas grand chose de ces courants inspirés de la Pédagogie Institutionnelle préconisant l'apprentissage de la vie sociale par la communauté de vie.

Aujourd'hui l'I.S.E.S. de Montlieu coûte cher parce qu'il est devenu inadapté et il s'agit de comprendre pourquoi, en sachant toutefois que le handicap physique ou mental coûte cher. Il existe des solutions plus économiques mais sont elles plus adaptées ? On peut se demander d'ailleurs si l'incarcération ne coûte pas cher elle aussi !

Comme l'aéronautique ou l'automobile, le travail social a connu depuis 40 ans, un fantastique essor mais l'Administration n'a pas su suivre l'évolution du travail social et se trouve aujourd'hui dans le même impasse que le patronat dans l'industrie.

Oui, les choses ont effectivement changé :

1) le contexte de crise

Tout d'abord le contexte économique n'est plus le même. La formation professionnelle désinsérée de la vie économique réelle, fonctionnant dans l'absolu et débouchant après une longue période sur un hypothétique diplôme de toute façon sans grand sens dans un contexte grandissant de chômage est rendue plus caduque que jamais. Les Foyers de Jeunes Travailleurs de jadis se sont transformés en Foyer de Jeunes Chômeurs où la morbidité s'instaure, prégnante.

.../

2) le profil des jeunes

Il semblerait que les jeunes touchés par l'E.S. se soient d'une part considérablement rajeunis, et d'autre part qu'ils soient beaucoup plus "détériorés". Par exemple, de 1970 à 1975, on parlait encore assez peu de la toxicomanie. Les problèmes d'illétrisme chez nos jeunes étaient moins massifs qu'aujourd'hui. Pourquoi ?

3) La pratique des Magistrats et leur rapport à l'incarcération:

Il semblerait aussi que l'incarcération est loin, au cours des dernières années d'avoir diminué. Elle se porte au contraire très bien tandis que les structures de l'E.S. périclitent. (Bois d'Arcy, avec 6 à 8 incarcérations en moyenne par mois de la part du Parquet mais aussi des Juges pour Enfants). Autre fait beaucoup plus récent, au moins sur l'Ile de France, les Juges pour Enfants incarcèrent presque autant que le Parquet ou l'Instruction. Pourquoi ?

4) Les organes de réflexion - concertation - Prise de décision

Il faut bien avouer que se trouve probablement là, la plus grosse carence de notre administration. Aucune entreprise privée ne pourrait survivre plus de quelques mois, à ce type de fonctionnement. Il faut bien constater qu'à l'Education Surveillée l'articulation entre : le Bureau des Méthodes, le Centre de Recherche de Vaucresson, l'instance décisionnelle de la Direction et le champ d'application des Affaires Financières, ne débouche sur aucune stratégie, aucune ligne force et quand cela arrive, c'est très loin d'être une réussite (construction jadis de Montlieu, Brignoles - la Bussières.... 10 ans de décalage entre la conception et la réalisation aujourd'hui, ce type d'erreur est loin d'être relégué dans les oubliettes du passé. Rien n'a changé, le budget englouti à corps perdu dans la C.O.A.E. de PERPIGNAN est là pour le prouver.

C'est ainsi que notamment et de manière criante à Montlieu, les travailleurs ont été, année après année, éternellement contraint de trouver leurs propres réponses, en l'absence de politique cohérente. Il faut reconnaître que dans ces dernières années ont existé des tentatives d'actions concertées avec d'autres partenaires sociaux, tentatives précédant les circulaires de l'Administration Centrale. Mais il faut reconnaître aussi que parallèlement à cela, se développent des réponses qui ne sont pas toujours bonnes, par exemple, en avançant comme réponse, leur demande de mutation, seule manière de calmer provisoirement leur angoisse, ou bien un corporatisme étroit ou bien une gestion du temps aménagé qui leur permet de bloquer tous leurs horaires et leur permet ainsi de supporter leur dure

.../

vie inintéressante de travail, par la possibilité de se constituer une vie parallèle où l'individu pourra se réaliser indépendamment de sa vie avec les jeunes. Apparaît là, la quasi nécessité de véritables "passerelles" à l'intérieur de la Fonction Publique. Comment penser que l'on puisse rester un éducateur donnant de lui même jusqu'à 55 ans ? Il vaudrait mieux que ceux qui conçoivent leur vie de manière moins linéaire puissent décrocher. Les Magistrats qui ne se sentent plus le désir d'être Juges des Enfants ont au moins la chance de pouvoir exercer, il est vrai, en restant dans le cadre de la Magistrature de toute autre fonction. Les instituteurs peuvent devenir éducateurs ; l'inverse n'est pas vrai. Pourquoi ?

La question des acquisitions pour les jeunes de l'E.S. qu'elle soit sur le registre de la classe ou de la formation professionnelle - au lieu d'innover - reste étroitement calquée sur l'Education Nationale, courant ainsi à un échec manifeste. La terminologie de Professeur Technique et l'ancienne d'Instructeur en dit assez sur le type de connotation et donc d'idéologie qui préside aux rapports avec les jeunes.

En l'absence de travaux à la fois honnêtes et conséquents sur ces thèmes (si ce n'est la réflexion philosophique et non orthodoxe de Michel JACQUEY - chercheur à Vaucresson dans ses Ecrits) nous sommes obligés de nous en tenir à nos propres hypothèses.

Revenons donc aux questions de fond :

Pourquoi les Magistrats incarcèrent-ils ? Parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement. Le Magistrat de la Jeunesse instruit et juge à la fois. Il doit avoir le souci de la victime, autant que du délinquant. Il ne peut renvoyer le délinquant face à ses victimes d'hier ou de demain. Le Magistrat incarcère quand il n'a pas de solutions crédibles .

Pour ce qui concerne l'Ordonnance de 1970, la nouvelle panacée universelle : le Milieu Ouvert, fera toujours l'affaire. On n'attend pas pour autant des travailleurs que la réussite soit immédiate. On sait que le travail thérapeutique sur les familles est toujours lent ... Mais en Ordonnance de 1945, le Magistrat accepte forcément difficilement de ne pas avoir de réponses tangibles, qui soient susceptibles d'éviter la récidive.

L'incarcération est le résultat honteux de la faillite des moyens mis en œuvre pour apporter des réponses.

.../

D'abord les moyens mis en œuvre ne doivent pas tendre à faire des économies en même temps que répondre au désir inavoué des travailleurs qui préfèreront toujours que les jeunes délinquants n'aient pas besoin de la nuit, les week-ends et les congés.

Les moyens mis en œuvre ne doivent pas forcément tendre non plus à répondre aux besoins des Magistrats ; ces besoins étant fonction de leurs humeurs, de leurs angoisses, bref de leurs particularités psychologiques quand ce n'est pas de leur étiquette politique. Ce qui est en jeu ici, ce sont les rapports de pouvoir. On comprend mal sur les Yvelines, comment des Magistrats peuvent finir par "s'occuper de problème de gestion de personnel", demandant ni plus ni moins la fermeture d'une structure pour en sauvegarder une autre.

Que proposer aux jeunes d'alternatif à ce qui les guette, l'incarcération ?

Il faut d'abord dire que cette course vers le "seul entre quatre murs" ou le seul entre quatre planches fait partie d'un comportement auto-destructeur. Il y a une conjonction entre le Magistrat poussé à incarcer et le jeune qui ne peut supporter la réalité d'un Monde Extérieur en crise, crise économique, crise idéologique.

Il s'agit donc de créer des espaces emplis d'un temps qu'on leur accorderait pour qu'ils reconnaissent la nature de leurs désirs singuliers, et qu'ils puissent accorder ces désirs à la réalité qui les entoure ; qu'ils puissent en eux faire émerger une Conscience du sens des choses qui leur donne l'envie de croquer à Belles Dents la vie et d'y jouer leur rôle pleinement au lieu de l'anéantir en eux à coup de passage à l'acte empreint de morbidité (drogue - violence - vandalisme etc ...)

Bien sur, la formule est métaphorique. Elle n'est pas aussi claire que les nouveaux poncifs au goût du jour : ateliers pédagogiques-classes de jadis et toujours - ou mornes ateliers sans contenu. Elle ne favorise pas les corporatismes étroits des soi-disant spécialistes chargés de classe, chargés de cours, chargés d'Êtres qu'ils tronçonnent à coup de blouses blanches, de grilles horaires sur tableau noir... de ceux qui s'en ferment toujours davantage avec les jeunes dans un travail monocellulaire sans équipe et sans vie.

Il semblerait qu'il y ait eu un consensus entre l'Administration et les personnels sur ce point précis : faire la peau à l'hébergement notamment celui lié à un contenu de formation .

Sur les Yvelines, en dehors de Montlieu, les difficultés chroniques, depuis des années, d'un établissement comme Villepreux, le montre à souhait ; de même qu'antérieurement, en 1977, la fermeture de l'unité scolaire d'Emancé : structure de même type que Villepreux.

D'une manière certes moins explicite qu'à la Solidarité, l'Administration Centrale (ne serait-ce que par sa politique de gestion des personnels) favorise "les solutions moins lourdes". Rien ne vaut le "milieu naturel" ... Difficile que la Justice calque son discours et soit ainsi à la remorque de la solidarité. Les Magistrats semblent par leur pratique nous montrer qu'ils ne croient pas beaucoup au milieu naturel. Du milieu naturel... au milieu carcéral, il n'y a qu'un pas que l'on franchit assez vite dans certains tribunaux.

La situation de Montlieu doit être analysée à la lumière de toutes ces généralités. Pour le particulier, il faudrait ajouter que la politique départementale est inexistante (pas de C.T.P.D.) mais elle n'est finalement que le reflet de l'impuissance de l'Administration Centrale à impulser une politique et donc à mettre en place une stratégie qui en découle.

Quand on pense au virage pris en 1981, quand on pense au rapport MENGA, quand on réalise avec la Commission BONNEMAISON qu'il faut moins viser le traitement du délinquant, que s'attaquer tous partenaires confondus au problème de la délinquance et de ses causes et que nous devrions être des partenaires de choix pour les Autres, quand on pense au rapport SCHWARTZ quand on ne sait plus ce que deviennent les propositions MARTAGUET mais que l'on sait que l'Ordonnance de 45 est en passe d'être profondément remaniée, quand une réforme imminente de l'Instruction touchera aussi les Mineurs, quand on voit l'évolution toujours plus accélérée de ce que tend à être le travail social c'est à dire une action de plus en plus décloisonnée. On se dit que le problème n'est pas de se débarrasser des grosses structures comme d'un outil périmé mais de comprendre le formidable atout qu'elles constituent si on les considère en tant que prestataires de service vis à vis de la prévention pour l'ensemble d'une population donnée et non plus seulement d'une juridiction. On se dit aussi qu'il faut gagner le temps nécessaire à ce que le vœu politique traduit par la décentralisation et pour nous par la déconcentration, se transforme réellement en action au travers

des articulations décloisonnées qui lui sont nécessaires (Préfecture - Conseil Général - Divers Ministères : Travail - Justice - Culture - Jeunesse et Sports)

Il est impensable de croire que Montlieu puisse redevenir l'I.S.E.S. de jadis vivant avec la seule population de l'Education Surveillée, de croire que l'E.S. puisse seule assumer le coût d'une telle institution qui donne la possibilité à divers partenaires (A.N.P.E. - Culture Jeunesse et Sports - Conseil Général...) de remplir leurs missions qui sont indéniablement liées à la nôtre.

Si l'on se réfère à un Arrêté du Journal Officiel signé conjointement en 1982 par le Ministère du Travail, de la Santé, de l'Intérieur de la Justice, on se rend compte que "l'entreprise intermédiaire" devrait être lieu - temps - espace - dont nous parlions précédemment. Toutes les articulations nécessaires à la prise en charge non ségrégative de nos jeunes pourrait se faire dans ce cadre là. Cadre qui pourrait être par rapport à la formation professionnelle particulièrement motivant parce qu'en prise avec le réel : par le biais d'unité de production sont stipulées enfin les possibilités de financement : si le vœu politique avait été suivi des faits "l'entreprise intermédiaire" pouvait offrir à un établissement lourd comme Montlieu la possibilité d'un décloisonnement et d'un multi-financement. A partir du moment où chaque poste de travail fait l'objet d'un financement par la Préfecture, il suffit d'obliger les Associations ou Organismes "encadrants" à verser des participations qui pourraient être conséquentes. Le mode de l'entreprise intermédiaire paraît moins aléatoire que l'agrément des stages d'insertion ou de qualification trop chichement dispensé et trop court dans le temps.

Que ce soit à l'Administration Centrale ou bien à la Direction Départementale, les responsables ne se sont jamais saisis de ces problèmes et il y a près de trois ans qu'ils laissent les travailleurs y patauger.

Aujourd'hui, il serait question de régler les problèmes en trois coups de cuillères à pot. Si bien sûr, nous sommes prêts à comprendre que la situation ne peut rester telle quelle car elle est ingérable, il est hors de question au regard de la longue et exemplaire histoire de Montlieu, que seuls les Travailleurs portent le chapeau : il serait sage que chacun fasse son travail.

Il est certainement grand temps de se préoccuper de manière conséquente en demandant aux divers partenaires de traduire les vœux politiques dans les faits, ce que, chose non négligeable, la loi permet parfaitement, au détail prêt des modalités d'application

Pour le Bureau Départemental
Le Secrétaire de la Section
Yvelines S.N.P.E.S.

B.MARTI